

Refonte de la périnatalité : Les Dispositifs Spécifiques Régionaux de Périnatalité (DSRP), grands oubliés de la future feuille de route ministérielle ?

La Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP) exprime sa vive surprise face aux premières orientations de la mission périnatale et demande d'urgence une audience à la Ministre de la Santé, Stéphanie Rist, afin de sécuriser le rôle des acteurs de terrain.

PARIS – Alors que la santé périnatale et maternelle en France traverse une crise préoccupante, la FFRSP salue l'ambition du ministère de réviser les décrets de 1998 et de sanctuariser le principe du « Zéro séparation » parent-enfant. Néanmoins, l'analyse du communiqué de presse ministériel du 1er juillet dernier suscite une profonde inquiétude : **les Dispositifs Spécifiques Régionaux de Périnatalité (DSRP) y sont totalement invisibilisés.**

Un angle mort incompréhensible pour les acteurs de terrain

Nés des décrets fondateurs de 1998 et réaffirmés sous l'appellation de DSRP par l'instruction ministérielle de 2023, les DSRP sont pourtant la clé de voûte de l'organisation des soins périnataux en France.

Depuis près de trente ans, ce sont les DSRP qui coordonnent au quotidien les professionnels de la périnatalité (public, privé, libéral, PMI) et les acteurs du secteur médico-psycho-social impliqués en périnatalité. Ce sont eux qui sécurisent les transferts *in utero* et néonataux sur l'ensemble du territoire national.

« Il est impensable d'envisager une refonte globale de notre système sans s'appuyer sur les DSRP. Notre absence textuelle des grands axes de la feuille de route crée un véritable paradoxe au sein de l'écosystème de la santé périnatale. » — selon la **Présidente de la FFRSP, le Dr Isabelle Jordan**

Le lien ville-hôpital et la qualité des soins en péril

Le plan ministériel prévoit de confier aux Agences Régionales de Santé (ARS) la fluidification du parcours pré et post-natal en mobilisant la médecine de ville, la PMI et les CPTS.

La FFRSP rappelle que **ce lien ville-hôpital constitue l'ADN même des DSRP**. Ce sont ces dispositifs opérationnels sur lesquels s'appuient quotidiennement les ARS pour superviser ces parcours, garantir les bonnes pratiques professionnelles et déployer les démarches de qualité et d'évaluation dont ils ont l'expertise historique. Les écarter de ce rôle d'animation régionale menace directement l'efficacité de ces parcours de soins.

Un appel à la concertation et une demande d'audience urgente

La FFRSP refuse de croire à une mise à l'écart volontaire et veut privilégier l'hypothèse d'une omission dans la rédaction du plan initial. Alors que la mission périnatale se poursuit jusqu'à la fin du mois d'octobre, la Fédération demande officiellement :

1. **L'intégration systématique** de la FFRSP et des DSRP aux concertations à venir.
2. **Une audience formelle urgente** auprès de la Ministre de la Santé, Stéphanie Rist, et des copilotes de la mission périnatale (Eliette Bruneau, Professeur Loïc Sentilhes, Professeure Elsa Kermorvant et Professeure Marie-Pierre Bonnet) afin de sécuriser la place des territoires dans la future organisation.

À propos de la FFRSP

La Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP) coordonne, anime et accompagne les Dispositifs Spécifiques Régionaux de Périnatalité (DSRP). Ceux-ci œuvrent pour l'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins en périnatalité sur l'ensemble du territoire français. Ils coordonnent le suivi des nouveau-nés vulnérables par un parcours spécifique porté par les RSEV (Réseaux de suivi des enfants vulnérables).